Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET

Val-au-Perche

Val - au - Perche

Gémages - L'Hermitière - Mêle - La Rouge - Saint-Agnan-sur-Erre - Le Theil-sur-Huisne

Rapport d'Orientations budgétaires 2022

Commune de Val-au-Perche

Prévu par l'article L2312-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire de la Commune et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de notre collectivité, afin d'éclairer les conseillers municipaux sur le vote du budget primitif, qui se déroulera lors de la séance du Conseil municipal du 5 avril 2022.

Objectifs du DOB : informer sur la situation financière et discuter des orientations budgétaires. Le DOB est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET

Val-au-Perche

Val - au - Perche

1. Contexte général : situation économique et sociale

Zone Euro : croissance, inflation
France : inflation, crédits, budget de l'Etat

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques économiques

Après le **repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale** provoqué par la première vague épidémique de COVID19 au T1 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une **croissance positive au cours de l'année 2021**. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.

Les **plans de soutien budgétaire massifs** ont également largement contribué à **atténuer les pertes de croissance**. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. **L'Europe a peiné davantage à repartir**, avec également des plans de soutien budgétaire plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés **d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise**. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaines logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des **pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.)**.

D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

Enfin, la **crise en Ukraine** démarrait il y a quelques jours impactera fortement les économies en 2022.

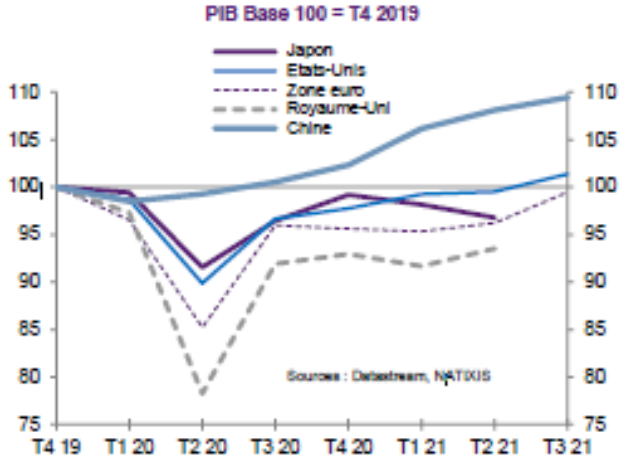

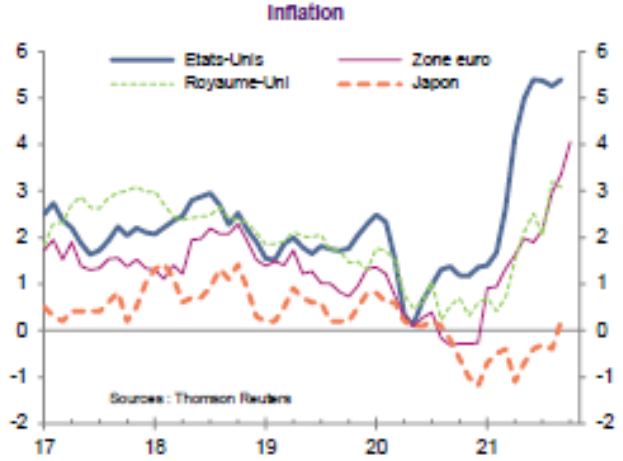

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

11. Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été **plus longs et plus stricts en Zone Euro** et selon les pays**, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2)** qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. **Elle a conservé un rythme soutenu au T3** à 2,2 % T/T contre 2,1 % au T2. Cet été, **le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale**. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les **pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement**. Les goulets d'étranglement et une **hausse importante des prix de l'énergie** ont constitué les principaux facteurs **d'accélération de l'inflation**. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (**4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier**). Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre. Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que **les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois**. Fin octobre, **les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables**. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en **2022 à environ 4,3 %.**

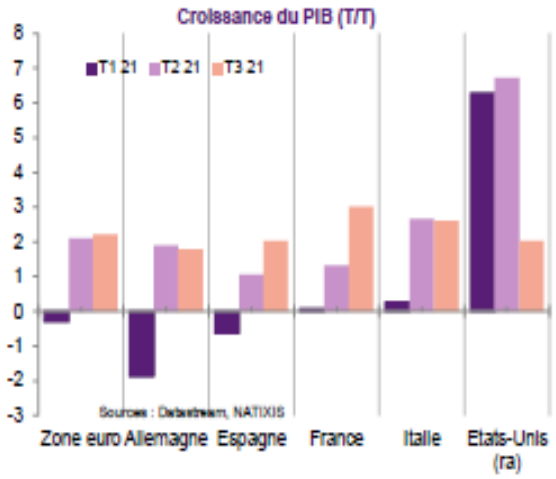

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

12. France : une reprise menacée par l'émergence de nouveaux variants

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du T2 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % T/T au T3 2021 (contre 1,3 % T/T au T2) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %).

L'investissement est resté stable au 3ème trimestre (+0,1 % T/T contre 2,4 au T2) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % T/T au T3 2021 contre 1,2 % au T2) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %).

Néanmoins, face à la menace de la 5ème vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % T/T au T4 2021 et devrait ralentir au T1 2022 à 0,4 % avant de repartir au T2 2022.

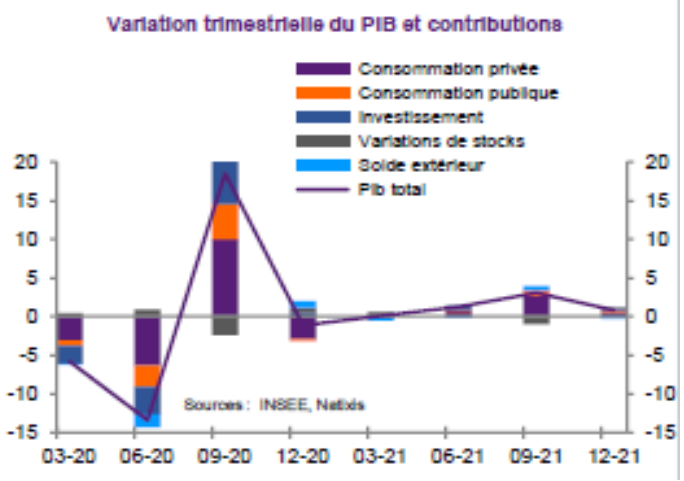

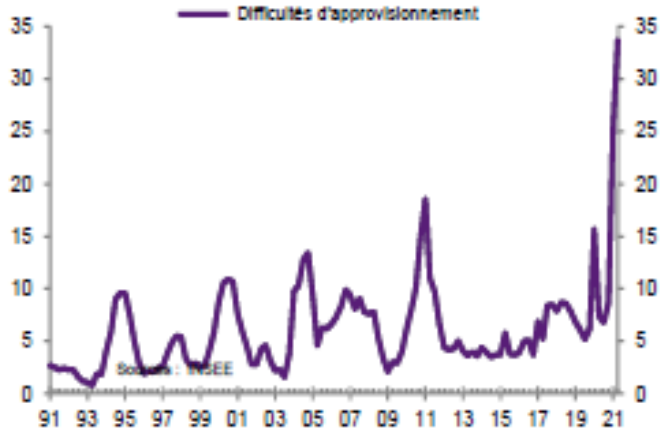

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

Val - au - Perche

13. France : retour à la normale sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'onde de choc provoquée par la crise de la COVID-19 a été amortie. L'emploi salarié a augmenté de +180K au T3 2021 (après +158K et +210K au T1 et T2), dépassant ainsi de 1 % son niveau pré-pandémique.

Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise.

Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entrainé un recul du chômage. De 8,9 % au T3 2020 à 7,6 % au T4 2021, le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.

Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail. D'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en décembre 2021. Ce phénomène a été amplifié par la particularité de la crise de la COVID-19 qui a entraîné :

- une interruption soudaine des activités économiques ;
- une rétention de la main d'oeuvre par des dispositifs de chômage partiel ;
- des difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

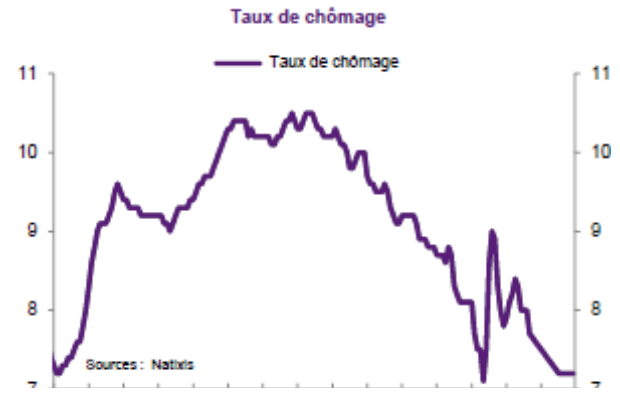

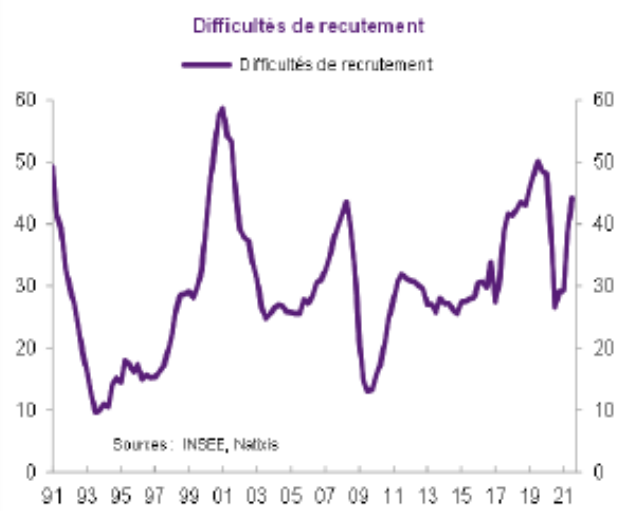

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

Val - au - Perche

14. France : une inflation transitoire qui se prolonge

Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5 % en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'inflation IPC a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point). En cause, le cours du Brent est passé de 19$ en avril 2020 à 84$ en octobre 2021. Dans la période récente, la hausse des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels a aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation. On a par ailleurs observé un rattrapage de prix dans les services, notamment ceux qui ont été le plus durement touchés par les restrictions sanitaires. Enfin, pour certains biens manufacturés, la demande a rebondi à l'issue des confinements alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement conduisant à des difficultés de production. Les prix des biens manufacturés (hors énergie et tabac) ont ainsi contribué positivement à l'inflation IPC depuis le mois d'août 2021.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, notamment à cause de la crise en Ukraine va entraîner dans les prochaines semaines des hausses importantes, notamment de l'énergie. Les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions. Nous prévoyons dès lors que l'inflation IPC restera dans la zone des 2,5 % au cours du dernier trimestre pour ensuite se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022. En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation IPC atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), il n'existe pas à ce stade de tensions majeures sur le marché du travail susceptibles de conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix. L'inflation sous-jacente atteindrait en moyenne 1,1 % en 2021 et 1,3 % en 2022.

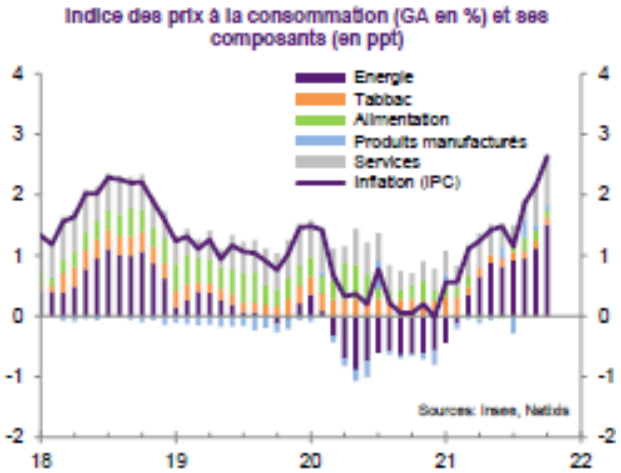

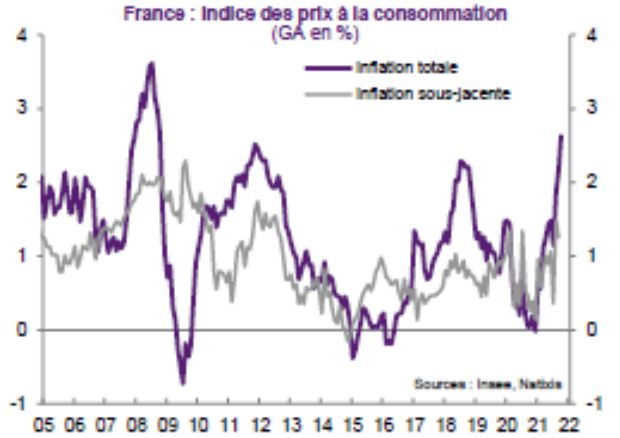

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET
Val-au-Perche

15. France : des entreprises qui se portent bien

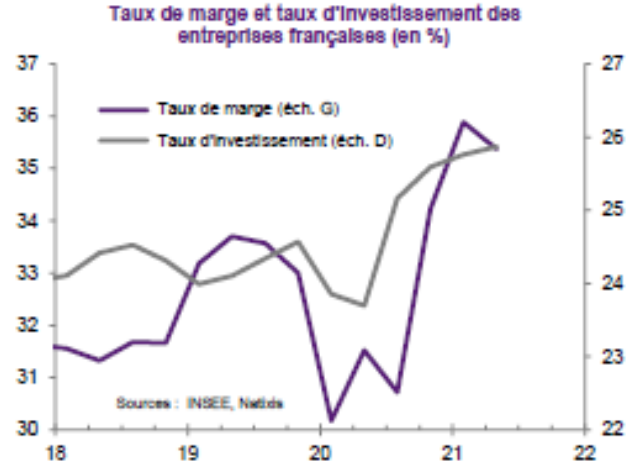

Les résultats des entreprises françaises sont bons.

Les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans la baisse de l'impôt sur les sociétés (passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %).

Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

D'autre part, côté profits, le premier semestre 2021 marque des taux de marge historiquement hauts : 35,9 % au T1 et 35,4 % au T2. Plus en détail, on constate dans les entreprises une augmentation des taux d'épargne et des taux d'investissement.

L'investissement des entreprises est en effet reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % T/T au T2 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le T1, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives. Nous prévoyons une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020) puis de 6,9 % en 2022.

En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement, eux, continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

16. France : des investissements publics de long terme avec France 2030

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030 »

Pierre manquante au PLF 2022 du 22 septembre, le plan d'investissement France 2030 a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 Md€ devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique.

Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des débouchés concrets comme le petit réacteur nucléaire, les bio-médicaments ou l'avion bas carbone (entre autres).

Ce sont entre 3 et 4 Md€ qui devraient être investis en 2022 et donc intégrés au PLF 2022.

France 2030 : Objectifs		
Energie	Faire émerger en France des réacteurs nucléaires de petite taille, innovants et avec une meilleure gestion des déchets. Devenir le leader de l'hydrogène vert. Décarboner notre industrie.	8 milliards
"Transports du futur"	Produire près de 2 millions de véhicules électriques et hybrides. Produire le premier avion bas-carbone.	4 milliards
Alimentation	Investir dans une alimentation saine, durable et traçable.	2 milliards
Santé	Produire 20 biomédicaments contre les cancers, les maladies chroniques dont celles liées à l'âge et de créer les dispositifs médicaux de demain.	3 milliards
Culture	Placer la France à nouveau en tête de la production des contenus culturels et créatifs.	
Espace et fonds marins	Prendre toute notre part à la nouvelle aventure spatiale. Investir dans le champ des fonds marins.	2 milliards

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

17. NextGenerationEU – Plan National pour la Reprise et la Résilience (PNRR)

Dans le cadre du programme d'aides exceptionnelles de l'Union Européenne pour aider les États membres à faire face à la crise et à impulser les réformes pour la transition écologique et numérique, la Facilité pour la Reprise et la Résilience a levé 672,5 Md€, répartis entre subventions (312,5 Md€) et prêts (360 Md€). La France bénéficie de 39,4 Md€ de prêts et s'est engagée à mettre en place son plan national d'ici l'été 2026. Parmi les 20 réformes et 71 investissements prévus en France, 46 % du PNRR sera destiné aux objectifs écologiques et 21 % à la transition digitale.
Le programme NGEU a mis à disposition de la France un budget qui s'élève à un total de 70,3 Md€.

PNRR		39,4 mds €
Transition écologique	46% du PNRR	18,1 mds €
Transition digitale	21% du PNRR	8,3 mds €
REACT-EU		3,1 mds €
Fonds pour une transition juste		535 mlns €
Fonds européen agricole pour le développement rural		866,8 mlns €
NGEU		70,3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET

Val-au-Perche

Val - au - Perche

2. Mesures relatives aux collectivités territoriales en 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

21. Préambule

Dans cette partie du ROB, sont présentées les principales mesures impactant les Communes et notamment Val-au-Perche, dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022 tel qu'il a été présenté en Conseil des ministres le 22 septembre 2021, complété des amendements adoptés par le Parlement et publié au journal officiel le 31 décembre 2021.

Le cru 2022 de la loi de finances pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles significatifs que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022 tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura en avril 2022.

Il s'agit donc d'un document de fin de cycle contenant des ajustements sur les réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

On est donc loin des lois de finances lourdes de conséquences pour les collectivités (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production, stabilisation des concours financiers de l'État et de l'incitation à la modération des dépenses de fonctionnement avec le dispositif de contractualisation pour les plus grandes collectivités, …).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

22. Dotations

- **Des transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans la LFI 2022 totalité** *(concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle)* : ils atteignent **105,5 Md€ en 2022** à périmètre courant, en hausse de 1,2 %, soit +1,3 Md€ par rapport à la LFI 2021. Cette augmentation est principalement liée à la fiscalité transférée.

- Concours financiers de l'État *(prélèvements sur recettes de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales, la TVA des régions et celle du fonds de sauvegarde des départements)* : ils atteignent **52,7 Md€ en 2022** contre 52,1 Md€ en 2021, dont :
  - la **DGF** (Dotation Globale de Fonctionnement): stable avec un montant de 26,798 Md€ dont 18,3 Md€ pour le bloc communal et 8,5 Md€ pour les départements. A noter qu'elle fait l'objet d'écrêtements pour financer la péréquation, les variations liées à la population ;
  - la **DSIL** (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) : 1, 046 Md€ ;
  - la **DETR** (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) : 0,907 Md€ (+ 0,337 Md€ par rapport à 2021) ;
  - la **DPV** (Dotation Politique de la Ville) : 0,150 Md€ ;
  - le **FCVTA** (Fonds de Compensation de la TVA) : 6,5 Md€ . Maintien du taux à 16,404 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

Val - au - Perche

23. La péréquation

Hausse de la péréquation verticale

Cette hausse représente 230 M€ en 2022. Elle était de 220 M€ sur 2021.

Pour la 4ème année consécutive, la progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. La conséquence est d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et départements et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

Réforme des indicateurs utilisés dans la calcul des concours financiers et de la péréquation

Cet article 194 de la LFI 2022 poursuit la réforme initiée dans l'article 252 de la loi de finances pour 2021. Pour neutraliser les effets des réformes fiscales*, ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

Cet article réécrit notamment l'article L 2334-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour modifier les modalités de calcul de l'effort fiscal.

Afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations, le Gouvernement étend la fraction de correction permettant le lissage des modifications et ceci jusqu'en 2028. Les modalités de calcul de cette fraction de correction sont précisées par décret en Conseil d'État.

En millions €	Montants 2022	Hausses 2021 / 2022
EPCI		
Dotation d'intercommunalité	1 623	+ 30
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 566	+ 95
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 877	+ 95
DÉPARTEMENTS		
Dotations de péréquation (DPU et DFM*)	1 533	+ 10
FDPTP**	284	-
TOTAL	8 677	+ 230

** Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale*

*** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

24. La fiscalité

Ajustement des modalités de calcul de perte de Taxe d'Habitation (TH)
Le calcul de la perte de cette TH pour les communes se base sur le taux de TH 2017 (une croissance éventuelle du taux après 2017 n'étant pas compensée) et les bases de TH 2020 pour les résidences principales.

Modifications d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur les logements sociaux et intermédiaires
L'article 177 a pour objectif de ne pas freiner la construction de logements sociaux. En effet, ces derniers font l'objet d'une exonération de TFPB, seule taxe perçue sur les logements « principaux » par les communes depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'exonération n'est pas remise en cause mais elle sera compensée par l'État pendant 10 ans pour l'ensemble des logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

L'article 81 supprime l'exonération de TFPB de 20 ans sur les logements locatifs intermédiaires détenus par les investisseurs institutionnels. Elle est remplacée par une créance d'impôt sur les sociétés et s'applique aux logements dont la construction est terminée à partir du 1er janvier 2023.

Pérennisation d'exonération
Les communes sont exonérées des droits de mutation à titre gratuit sur les biens affectés à des activités non lucratives qu'elles ont par donation ou succession. Cette exonération initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2023 est pérennisée.

Taxe locale sur la publicité extérieure
Cette taxe faisait l'objet d'une déclaration annuelle portant sur les supports existants au 1er janvier et d'éventuelles déclarations complémentaires réalisées dans les deux mois suivant une installation ou une suppression. Cet article simplifie les déclarations : à compter de 2022, elles ne porteront que sur l'installation, le remplacement ou la suppression de supports publicitaires Elles doivent intervenir dans les deux mois. Du côté du recouvrement de la taxe, il reste à compter du 1er septembre de l'année d'imposition mais uniquement pour les déclarations intervenues avant le 30 juin de la même année.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

26. Autres mesures

Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics

Dans cet article, la réforme de l'organisation financière de l'État comprend plusieurs mesures qui visent à :

• mieux coordonner et proportionner les contrôles ;
• simplifier les procédures ;
• déconcentrer la gestion budgétaire pour renforcer la capacité d'action de l'État dans les territoires,

La conséquence est une rénovation en profondeur du régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics. Dans le régime actuel :

• les comptables publics sont soumis à une responsabilité personnelle et pécuniaire mise en jeu par la Cour des comptes (CDC) et les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC) ;
• les ordonnateurs sont justiciables devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF),

En conservant bien la séparation fondamentale ordonnateurs/comptables, il a été souhaité que des travaux soient menés conjointement entre l'administration, la CDC et le Conseil d'État dans le but de définir un nouveau régime unifié de responsabilité financière qui serait applicable à l'ensemble des agents publics pour le 1er janvier 2023.

Le régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics étant supprimé, l'ordonnance comportera aussi des dispositions, relevant du domaine de la loi, de nature à garantir que les comptables publics continueront à jouer pleinement leur rôle de garant de la régularité des opérations de recettes et dépenses.

Création d'une majoration de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)

Les communes ayant au moins l'emploi d'un agent à temps plein (au 1er janvier) participent au financement du CNFPT, via une cotisation portant sur la masse des rémunérations des agents. Le conseil d'administration du CNFPT en vote le taux de cotisation qui ne peut pas excéder 0,9 %. En 2021, il était de 0,9 %, soit une dépense de 4 831 €.

En 2022, il est instauré une majoration de cotisation qui est affectée au financement des frais de formation des apprentis que les collectivités emploient. Le taux de cette majoration est fixé selon les mêmes modalités mais il ne peut pas être supérieur à 0,1 %. Cette majoration entre en vigueur le 1er janvier 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET
Val-au-Perche

Val - au - Perche

3. Analyse financière rétrospective de la Commune

Recettes et dépenses réelles de fonctionnement,
Recettes et dépenses d'investissement
Capacité d'autofinancement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET
Val-au-Perche

31. Les orientations de la commune et les conséquences de la crise sanitaire

La préparation des orientations budgétaires 2022 s'inscrit dans un contexte inédit, sur fond de crise sanitaire et donc d'incertitudes économiques et sociales.
Pour autant, et malgré les coûts engendrés, nous devons permettre à Val-au-Perche d'avancer et de relever ses principaux défis :

- Rendre notre ville plus agréable à vivre, en accompagnant le commerce local, en augmentant l'offre foncière pour permettre à des familles de s'installer et par conséquent, participer à maintenir nos écoles, en soutenant l'installation de médecins sur notre territoire, etc.

- Rester un partenaire actif de nos associations.

- Maintenir nos engagements en termes d'évolutions de nos pratiques environnementales.

- Contribuer au maintien du « bon-vivre » ensemble.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

31. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de la Commune ont légèrement diminué de 0,46 **%** entre 2020 et 2021, atteignant en 2021 la somme de 2 141 663 €, soit **une diminution de 9 883 €.**

Poste/Indicateur	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Evolution CA2021/CA2020 en €	Evolution CA2021/CA2020 en %
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	177 386,50 €	197 082,00 €	201 446,79 €	24 060,29 €	11,94%
73 IMPOTS ET TAXES	1 511 274,72 €	861 298,00 €	878 461,40 €	-632 813,32 €	-72,04%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	693 490,51 €	1 297 438,00 €	1 304 649,86 €	611 159,35 €	46,84%
75 AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	74 884,33 €	64 400,00 €	72 457,01 €	-2 427,32 €	-3,35%
013 ATTENUATION DE CHARGES	91 967,51 €	10 000,00 €	34 812,47 €	-57 155,04 €	-164,18%
TOTAL RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (hors 013)	2 457 036,06 €	2 420 218,00 €	2 457 015,06 €	-21,00 €	0,00%
76 PRODUITS FINANCIERS	97,05 €	0,00 €	43,32 €	-53,73 €	-124,03%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (-775 cession)	15 350,34 €	911,00 €	12 900,02 €	-2 450,32 €	-18,99%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT *(à l'exclusion du 013, en soustrayant le 014 et le 775 - cession)*	2 151 546,45 €	2 096 425,00 €	2 141 663,00 €	-9 883,45 €	-0,46%

Cette évolution entre le CA 2020 et le CA 2021 s'explique ainsi :

- 70 : hausse du produit de la restauration scolaire liée à la reprise des cours post confinement.
- 73 : baisse du produit de la fiscalité liée à la réforme de la taxe d'habitation et aux exonérations fiscales sur le foncier des entreprises.
- 74 : hausse liée aux compensations versées au titre de la réforme de la taxe d'habitation et des exonérations fiscales sur le foncier des entreprises.
- 75 : vacance du logement de L'Hermitière.
- 013 : régularisation importante d'arrêts de 2019 sur 2020 et en fonction des arrêts de travail.
- 76 : évolution à la baisse des dividendes Logis Familial.
- 77 : évolution liée à la baisse des remboursements de sinistres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

31. Les recettes réelles de fonctionnement

Les produits des services

Depuis le 1er janvier 2017, un lissage des tarifs de la restauration scolaire était en place sur 4 ans et une harmonisation des tarifs pour les salles des fêtes et les cimetières a été effectuée.

Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté mis en place par le Gouvernement, une tarification sociale a été adoptée par le Conseil municipal à compter du 1er janvier 2022 dans les trois restaurants scolaires de la Commune, qui n'aura aucun impact sur les recettes globales, cette diminution de tarifs étant compensée par une subvention de l'Etat.

Impôts et taxes

En 2016, nous avons procédé à l'harmonisation des taux des 6 communes historiques sur 12 ans, et ce, pour les 3 taxes locales, à savoir la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et la Taxe sur le Foncier Non-Bâti (TFNB). Pour rappel, la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sont perçues par la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2017.

Rappel du régime des abattements et exonérations, suite à la délibération du Conseil municipal du 6 septembre 2016 :

- Taxe d'Habitation : pas d'abattement général à la base, abattement (obligatoire) pour personne à charge (les 2 premières) : 10%, abattement (obligatoire) pour personne à charge (à partir du 3ème) : 15 %, abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides: 10%, abattement spécial handicap : 10 %, pas de taxe d'habitation pour les logements vacants.
- Taxe sur le Foncier Bâti : exonération 2 ans des entreprises : création d'entreprise, reprise d'entreprise industrielle en difficultés, création ou reprise d'entreprise.
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : dégrèvement 2 ans des jeunes agriculteurs.

En 2021, la revalorisation des bases est restée faible : 0,2 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

31. Les recettes réelles de fonctionnement

Dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La création de la commune nouvelle au 1er janvier 2016 nous assurait le maintien de notre Dotation Globale de Fonctionnement (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation), ainsi qu'une bonification de 5% de la dotation forfaitaire, sur 3 années (2016, 2017 et 2018). Depuis 2019, notre Commune est revenue dans le régime commun. La baisse de la population devrait impacter le montant de la dotation 2022 (estimation à 15 k€).

Le contingent d'aide sociale

Comme cela a été amorcé en 2017 à l'occasion du regroupement des Communautés de Communes Val d'Huisne et Pays Bellêmois, il a été décidé de revoir le montant de contingent d'aide sociale actuellement attribué à chaque commune du territoire historique du Val d'Huisne. Ainsi, une extinction progressive est prévue, d'ici 2023, soit une perte pour la Commune, de 30 483 €/an.

Autres produits de gestion courante

Produits des immeubles

La commune possède 6 salles communales, dont celle de Gémages qui est dorénavant proposée à la location.

Elle possède également un patrimoine locatif : 1 logement à Gémages (inoccupé en raison de travaux à réaliser), 1 logement à L'Hermitière, 2 logements à Mâle, 1 logement à La Rouge, 5 logements à Saint-Agnan, 4 logements au Theil-sur-Huisne (dont 2 inoccupés pour permettre l'extension de la mairie).

La crise sanitaire depuis 2020 a eu un fort impact sur ces recettes, en raison de la non-location de ces salles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

32. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Commune ont augmenté de 2,68 **%** entre 2020 et 2021, atteignant en 2020 la somme de 1 667 153 €, soit **une augmentation de 44 687 €.**

Poste/Indicateur	CA 2020	BP 2021	CA 2021	Evolution CA2021/CA2020 en €	Evolution CA2021/CA2020 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	509 491,76 €	653 080,00 €	542 232,42 €	32 740,66 €	6,04%
012 CHARGES DE PERSONNEL	960 186,41 €	1 008 700,00 €	970 392,52 €	10 206,11 €	1,05%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	320 937,00 €	324 704,00 €	323 503,00 €	2 566,00 €	0,79%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	220 491,91 €	205 499,00 €	172 895,39 €	-47 596,52 €	-27,53%
TOTAL DEPENSES DE GESTION (hors 014)	1 690 170,08 €	1 867 279,00 €	1 685 520,33 €	-4 649,75 €	-0,28%
66 CHARGES FINANCIERES	16 951,92 €	13 915,00 €	13 913,85 €	-3 038,07 €	-21,83%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 311,06 €	10 200,00 €	2 530,74 €	-4 780,32 €	-188,89%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT *(à l'exclusion du 014, en soustrayant le 013)*	1 622 465,55 €	1 881 394,00 €	1 667 152,45 €	44 686,90 €	2,68%

Cette évolution entre le CA 2020 et le CA 2021 s'explique ainsi :

- 011 : travaux en régie pour l'école de musique, modification du mode de gestion de la cantine du Theil (achats d'alimentation et mise en place des contrôles sanitaires), reprise des maintenances dans les bâtiments publics suite aux confinements, relance des manifestations festives.
- 012 : évolution des cotisations sociales et recrutement d'un chargé de communication à mi-temps dans le cadre des emplois aidés.
- 014 : augmentation de la contribution au FPIC (Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales).
- 65 : évolution à la baisse de la subvention d'équilibre versée au CCAS due à la fin de son endettement en mars 2020 (30 000 €), baisse de l'enveloppe des subventions versées aux associations en raison de la crise sanitaire et donc de l'annulation des activités de la plupart d'entre elles (14 570 €).
- 66 : vieillissement de la dette.
- 67 : réduction des remboursements de réservation des salles polyvalentes et annulation en 2020 partielle des pénalités de retard du marché TOMASI pour les travaux effectués à la salle de Gémages (3 804 €).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

32. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges à caractère général

Le chapitre des charges à caractère général regroupe les achats courants (compte 60), les services extérieurs (comptes 61 et 62) et les impôts et taxes (compte 63). En 2021, une économie importante a été réalisée sur le poste téléphonie (+ 4 000€).

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget municipal. Au sein du budget principal, elles représentaient 58,20 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2021 (contre 59,18 % en 2020). Leur maîtrise revêt un enjeu primordial pour la bonne santé financière de la Commune.

Ce chapitre est relativement stable par rapport à l'an passé et les dépenses sont maîtrisées. Cependant, il sera tenu compte au prochain budget primitif :

- du recrutement d'emplois aidés pour la communication et le service de livraison de pain ;
- du Glissement - Vieillesse - Technicité (GVT) : avancements d'échelon, promotion interne ;
- des remplacements assurés au niveau des services techniques : remplacement d'agents en arrêt maladie, renfort estival (jobs d'été).

	2019	2020	2021
Nb total de jours d'absence	599	1 624	462
Dont jours remboursés	478	1 042	246
Dont jours non-remboursés	121	582	216
Dont maladie ordinaire	137	614 dont 5 COVID	351 dont 5 COVID
Dont accident du travail	288	267	34
Dont congé longue maladie	174	360	77
Dont ASA (Autorisation Spéciale d'Absence)	0	378	0

Focus sur l'absentéisme : une vigilance particulière est à porter sur les arrêts longs, en lien avec les TMS (Troubles Musculo-Squelettiques). Le bien-être a été mis en avant avec la possibilité de participer à des séances de sophrologie. L'année 2021 a été marquée par une baisse de l'absentéisme, plus faible qu'en 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

32. Les dépenses réelles de fonctionnement

Autres charges de gestion courante

Contributions au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

La contribution au FNGIR a été stable, toutefois, il est à noter une augmentation de notre contribution au FPIC de + 3 177 € par rapport au BP 2021.

Les indemnités aux élus

Ce poste de dépenses est stable, en lien avec la délibération prise après l'installation du Conseil municipal, après une économie de 10 000 € par an depuis le début de la mandature.

Les subventions versées au CCAS, associations et autres organismes

La dotation budgétaire allouée au CCAS a diminué en 2021 de 30 000 €, à rapprocher de la tendance du versement du contingent d'aide sociale, qui diminue de

30 483 €/an. L'enveloppe budgétaire consacrée aux associations a été réduite pour tenir compte de la reprise progressive des activités tout en maintenant le soutien apporté au milieu associatif, notamment en période de reprise post- crise sanitaire.

Les charges financières

Après une hausse, en raison du nouvel emprunt de 700 000 €, contracté fin 2017, pour le financement de la place des Teilleuls, elles diminuent depuis 2019.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

Val - au - Perche

33. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont en baisse par rapport à 2020 : il s'agit d'une tendance en cohérence avec le résultat reporté excédentaire de l'exercice 2020 sur 2021 (274 655,58 €). Le besoin de financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement a été de 36 506,19 € en 2021 contre 540 180,36 € en 2020 (affectation de résultat). En outre, aucun emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2021. La clôture du budget annexe du Lotissement des Logettes a permis le remboursement de l'avance de trésorerie consentie à sa création par la commune historique du Theil-sur-Huisne (74 366 €).

Comptes	Libellés	CA 2020	BP 2021	CA 2021
Total 001	Solde d'execution de la section d'investissement reporté	0,00 €	274 655,58 €	274 655,58 €
Total 13	Subventions d'investissement	185 290,17 €	341 148,00 €	191 118,38 €
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	2 601,43 €	2 000,00 €	1 466,22 €
Total 23	Immobilisations en cours	37 483,47 €	0,00 €	0,00 €
Total 10	Dotations, fonds divers et reserves	840 959,90 €	59 739,53 €	36 506,19 €
Total 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	21 240,00 €	0,00 €
Total 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	73 114,00 €	75 633,27 €
Total 23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	18 720,00 €
Total 27	Autres immobilisations financières	175 000,00 €	184 366,00 €	74 366,00 €
Total 021	Virement de la section de Fonctionnement	0,00 €	468 616,89 €	0,00 €
Total 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	120 711,38 €	112 677,00 €	117 468,54 €
Total 041	Opérations patrimoniales	87 573,11 €	0,00 €	0,00 €
Total général (recettes d'investissement)		1 449 619,46 €	1 542 349,00 €	789 934,18 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

34. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont en diminution entre 2020 et 2021 : ceci est lié essentiellement aux travaux d'aménagement du bourg de Mâle réalisés au cours de l'exercice 2020 et au fait que l'année 2021 marque le début du mandat et donc des études préalables et recherche de financements avant commencement des travaux.

Comptes	Libellés	CA 2020	BP 2021	CA 2021
Total 20	Immobilisations incorporelles	31 703,34 €	30 490,00 €	3 396,00 €
Total 204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	15 800,00 €	13 142,52 €
Total 21	Immobilisations corporelles	209 842,35 €	508 808,00 €	483 174,02 €
Total 23	Immobilisations en cours	666 994,14 €	725 911,00 €	88 620,44 €
Total 27	Autres immobilisations financières	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	169 875,58 €	153 235,00 €	152 280,71 €
Total 001	Solde d'execution de la section d'investissement reporté	8 975,36 €	0,00 €	0,00 €
Total 020	Dépenses imprévues	0,00 €	81 651,00 €	0,00 €
Total 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	25 454,00 €	12 752,19 €
Total 041	Opérations patrimoniales	87 573,11 €	0,00 €	0,00 €
Total général (dépenses d'investissement)		1 174 963,88 €	1 542 349,00 €	754 365,88 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET
Val-au-Perche

34. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement au cours de l'exercice 2021 :

- **Finalisation des travaux d'aménagement du bourg de Mâle** – commune déléguée de Mâle
- **Renouvellement licence Modularis,** pour la gestion administrative de la Commune
- **Acquisition de terrains pour régularisation d'une affaire ancienne** – commune déléguée de L'Hermitière
- **Effacement de réseaux de la rue Creuse** – commune déléguée de Mâle
- **Acquisition de matériels divers :** vitrines, illuminations, remorques, panneaux de signalisation, matériel et mobilier pour les cantines, téléphones d'urgence pour les salles polyvalentes, sécateurs hydrauliques, poteaux d'incendie, extincteurs, testeur d'humidité, barnums, mobilier urbain, nichoirs, meuleuse, lame à neige, matériel informatique, caddies, plaque vibrante, tondeuse, chenil, radars pédagogiques, disqueuse, matériel électoral, souffleur, sono extérieure.
- **Programmes annuels de travaux dans les cimetières, les bâtiments publics et la voirie**
- **Installation du WIFI public**
- **Aménagement d'une école de musique** – commune déléguée du Theil-sur-Huisne
- **Aménagement d'aires de jeu** – communes déléguées de Mâle et de La Rouge
- **Création d'un city-stade** – commune déléguée du Theil-sur-Huisne
- **Création d'un embarcadère** – commune déléguée du Theil-sur-Huisne
- **Rénovation du terrain de football - stade Jacques Vallée** – Commune déléguée du Theil-sur-Huisne

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET
Val-au-Perche

Val - au - Perche

34. Les dépenses d'investissement

Au total, c'est près de 525 927 € d'investissement qui ont été réalisés en 2021.

(pour rappel, en 2020, c'est près de 908 539€ qui ont été investis).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET

Val-au-Perche

35. Notre capacité d'autofinancement

La Capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement…). Elle est calculée par différence entre les produits et dépenses réels de fonctionnement (hors opérations d'ordre). La CAF brute doit être en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour (auto)financer de nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est l'indicateur de gestion par excellence. Elle mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement les ressources pour à la fois rembourser ses dettes et financer en propre ses dépenses d'équipement.

Poste/Indicateur	CA 2020	CA 2021	BP 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	509 491,76 €	542 232,42 €	613 390,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	960 186,41 €	970 392,52 €	1 018 300,00 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	320 937,00 €	323 503,00 €	323 984,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	220 491,91 €	172 895,39 €	285 300,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION (hors 014)	1 690 170,08 €	1 685 520,33 €	1 916 990,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	16 951,92 €	13 913,85 €	11 100,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 311,06 €	2 530,74 €	1 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (à l'exclusion du 014, en soustrayant le 013)	1 622 465,55 €	1 667 152,45 €	1 909 090,00 €
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	177 386,50 €	201 446,79 €	193 450,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	1 511 274,72 €	878 461,40 €	874 627,90 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	693 490,51 €	1 304 649,86 €	1 271 580,00 €
75 AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	74 884,33 €	72 457,01 €	73 698,00 €
013 ATTENUATION DE CHARGES	91 967,51 €	34 812,47 €	20 000,00 €
TOTAL RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (hors 013)	2 457 036,06 €	2 457 015,06 €	2 413 355,90 €
76 PRODUITS FINANCIERS	97,05 €	43,32 €	0,00 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (-775 cession)	15 350,34 €	12 900,02 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (à l'exclusion du 013, en soustrayant le 014 et le 775 - cession)	2 151 546,45 €	2 141 663,00 €	2 089 371,90 €
Epargne de gestion (recettes courantes de fonctionnement - dépenses de gestion)	766 865,98 €	771 494,73 €	496 365,90 €
Taux d'épargne de gestion (part de l'épargne de gestion de la Commune par rapport à ses recettes courantes de fonctionnement)	0,31 €	0,31 €	0,21 €
CAF brute (épargne brute)	529 080,90 €	474 510,55 €	180 281,90 €
Remboursement en capital de la dette	168 135,78 €	150 234,58 €	145 326,21 €
CAF nette (épargne nette)	360 945,12 €	324 275,97 €	34 955,69 €
Dette au 31/12/…	1 032 496,98 €	882 262,40 €	736 936,19 €
Ratio désendettement (Encours date/épargne brute)	1,95	1,86	4,09

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET
Val-au-Perche

Val - au - Perche

4. Orientations budgétaires

Le fonctionnement
L'évolution de la dette
Les dépenses d'équipement, l'autofinancement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

Val - au - Perche

41. Les recettes de fonctionnement

En 2022, **une baisse de 2,50 %** des recettes réelles de fonctionnement est envisagée par rapport au CA 2021.

Poste/Indicateur	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Evolution BP2022/CA2021 en €	Evolution BP2022/CA2021 en %
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	217 844,00 €	173 920,32 €	256 055,01 €	218 137,47 €	194 499,98 €	177 386,50 €	201 446,79 €	193 450,00 €	-7 997 €	-4,13%
73 IMPOTS ET TAXES	1 816 897,40 €	1 847 740,40 €	1 732 235,08 €	1 528 395,26 €	1 495 165,16 €	1 511 274,72 €	878 461,40 €	874 627,90 €	-3 834 €	-0,44%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 034 988,00 €	787 957,49 €	762 843,12 €	715 094,15 €	700 668,41 €	693 490,51 €	1 304 649,86 €	1 271 580,00 €	-33 070 €	-2,60%
75 AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	82 319,00 €	82 274,00 €	84 701,88 €	79 984,28 €	71 438,43 €	74 884,33 €	72 457,01 €	73 698,00 €	1 241 €	1,68%
013 ATTENUATION DE CHARGES	4 561,50 €	14 061,15 €	6 181,37 €	61 970,40 €	59 101,44 €	91 967,51 €	34 812,47 €	20 000,00 €	-14 812 €	-74,06%
TOTAL RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (hors 013)	3 152 048,40 €	2 891 892,21 €	2 835 835,09 €	2 541 611,16 €	2 461 771,98 €	2 457 036,06 €	2 457 015,06 €	2 413 355,90 €	-43 659 €	-1,81%
76 PRODUITS FINANCIERS	910,54 €	37,90 €	1 600,03 €	37,90 €	48,74 €	97,05 €	43,32 €	0,00 €	-43 €	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (-775 cession)	8 515,72 €	17 730,00 €	9 575,72 €	25 837,08	31 732,65 €	15 350,34 €	12 900,02 €	0,00 €	-12 900 €	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (à l'exclusion du 013, en soustrayant le 014 et le 775 - cession)	2 838 116,66 €	2 555 263,11 €	2 534 257,84 €	2 249 600,14 €	2 162 611,37 €	2 151 546,45 €	2 141 663,00 €	2 089 371,90 €	-52 291 €	-2,50%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

41. Les recettes de fonctionnement

Les produits des services

Ce poste concerne notamment la restauration scolaire, les salles polyvalentes et les cimetières. Les tarifs peuvent être revalorisés par le Conseil municipal à tout moment, pour une application au 1e janvier de l'année N+1. Depuis le 1er janvier 2017, un lissage des tarifs de la restauration scolaire est en place sur 4 ans et une harmonisation des tarifs pour les salles des fêtes et les cimetières a été effectuée. En 2021, la modification du mode de gestion de la cantine du Theil a été réalisée et depuis le 1er janvier 2022, une tarification sociale est mise en place. Les postes de remboursement de frais et de mise à disposition de personnels sont stables par rapport au CA 2021. La revalorisation de tous les tarifs est à envisager dans l'année après étude préalable.

Impôts et taxes

Comme la Municipalité s'y était engagée, elle n'augmentera pas les taux d'imposition dans l'immédiat (TH : 10.58 %, TFB : 10.94 %, TFNB : 15.08 %). Ainsi, le produit des impôts locaux progressera du seul fait des bases qui varieront par l'entrée de nouvelles bases résultant de l'achèvement de logements ou de la revalorisation des valeurs locatives suites à des travaux d'amélioration. La base d'imposition variera également sous l'effet du coefficient de revalorisation des valeurs locatives : à présent calculé sur la base de l'évolution des indices des prix à la consommation, il sera de **3,4 % en 2022** (contre 0,2 % en 2021).

Le produit des impôts sera toutefois amputé par la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 100 % des foyers d'ici 2023. Cette mesure est entrée en vigueur dès 2018 à hauteur de 30%. A partir de 2022, cette recette sera compensée par l'affectation de ressources dynamiques, avec pour année de référence l'année 2017 (les hausses de TH de 2018 et 2019 ne seront donc pas compensées). Ainsi, les communes récupèrent la fraction de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) du Département et conservent donc une ressource avec un pouvoir de taux. Pas de rôle supplémentaire connu à ce jour.

En outre, la compensation de la fiscalité des entreprises est stable.

FPIC : En 2021, aucune recette n'a été perçue. Il en sera de même en 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

41. Les recettes de fonctionnement

Dotations et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Après un maintien de notre Dotation Globale de Fonctionnement (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation) depuis 2016, la DGF est plutôt stable. Elle est en baisse depuis 2020, en raison de la diminution de la population (- 289 habitants en 5 ans), mais une augmentation a été constatée en 2021 pour la DSR. En outre, une reforme de la DGF est à venir.

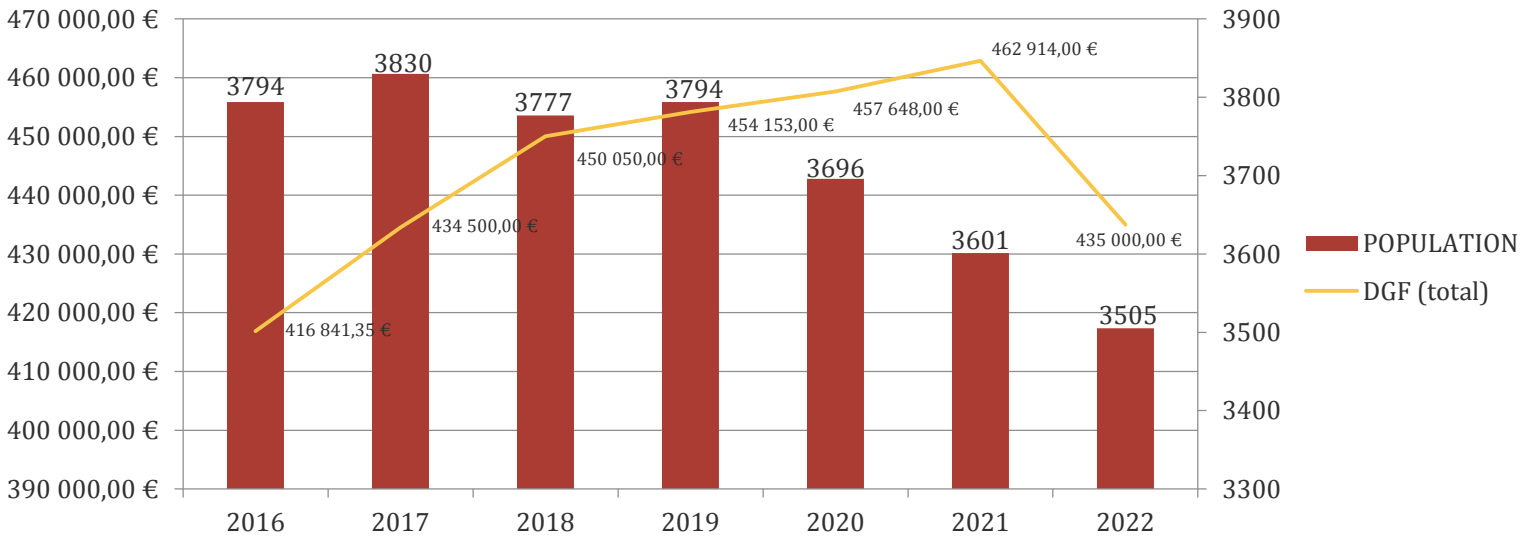

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

41. Les recettes de fonctionnement

Dotations et participations (suite)

Le contingent d'aide sociale

Comme amorcé en 2017, le montant de contingent d'aide sociale actuellement attribué à chaque commune du territoire historique du Val d'Huisne doit s'éteindre progressivement d'ici 2023, suivant l'échéancier suivant :

CONTINGENT D'AIDE SOCIALE CDC sur 7 ans

Communes	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Bellou le Trichard	5 148,06 €	4 412,62 €	3 677,18 €	2 941,78 €	2 206,38 €	1 470,98 €	735,58 €	- €
Ceton	64 323,66 €	55 134,57 €	45 945,48 €	36 756,85 €	27 568,22 €	18 379,59 €	9 190,96 €	- €
Saint Germain de la Coudre	49 162,72 €	42 139,47 €	35 116,22 €	28 093,33 €	21 070,44 €	14 047,55 €	7 024,66 €	- €
Saint Hilaire sur Erre	16 074,82 €	13 778,42 €	11 482,02 €	9 185,73 €	6 889,44 €	4 593,15 €	2 296,86 €	- €
Val au Perche	213 380,64 €	182 897,69 €	152 408,74 €	121 927,32 €	91 445,90 €	60 964,48 €	30 483,06 €	- €
	348 089,90 €	**298 362,77 €**	**248 629,64 €**	**198 905,01 €**	**149 180,38 €**	**99 455,75 €**	49 731,12 €	- €

Autres produits de gestion courante

Produits des immeubles

En 2022, ce poste devrait être stable.

Pour rappel, les loyers des logements représentent un revenu mensuel d'environ 5 000 € soit 60 000 €/an. En 2022, l'évolution annuelle de l'indice de révision des loyers au premier trimestre de l'année est de **1,61 %** (contre 0,2 % en 2021).

Atténuation de charges

Remboursement des arrêts par l'assurance

Ce poste est par définition fluctuant : au regard des derniers remboursements, il est proposé 10 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

Val - au - Perche

42. Les dépenses de fonctionnement

En 2022, **une hausse de 12,67%** des dépenses réelles de fonctionnement est envisagée par rapport au CA 2021.

Poste/Indicateur	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	Evolution BP2022/CA2021 en €	Evolution BP2022/CA2021 en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	645 735,00 €	673 613,00 €	664 195,39 €	563 929,35 €	635 104,94	509 491,76 €	542 232,42 €	613 390,00 €	71 158 €	11,60%
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 038 304,00 €	1 041 370,78 €	1 012 844,46 €	809 827,22 €	1 024 209,31	960 186,41 €	970 392,52 €	1 018 300,00 €	47 907 €	4,70%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	323 358,00 €	354 397,00 €	312 753,00 €	317 886,00 €	321 792,00	320 937,00 €	323 503,00 €	323 984,00 €	481 €	0,15%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	529 665,84 €	315 088,86 €	301 812,32 €	267 650,92 €	299 274,60	220 491,91 €	172 895,39 €	285 300,00 €	112 405 €	39,40%
TOTAL DEPENSES DE GESTION (hors 014)	2 213 704,84 €	2 030 072,64 €	1 978 852,17 €	1 641 407,49 €	1 958 588,85 €	1 690 170,08 €	1 685 520,33 €	1 916 990,00 €	231 470 €	12,07%
66 CHARGES FINANCIERES	41 605,72 €	38 118,11 €	33 474,00 €	35 594,66 €	56 179,60	16 951,92 €	13 913,85 €	11 100,00 €	-2 814 €	-25,35%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 536,15 €	3 233,74 €	245,50 €	914,80 €	1 693,79	7 311,06 €	2 530,74 €	1 000,00 €	-1 531 €	-153,10%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (à l'exclusion du 014, en soustrayant le 013)	2 252 285,21 €	2 057 363,34 €	2 006 390,30 €	1 615 946,55 €	1 957 360,80 €	1 622 465,55 €	1 667 152,45 €	1 909 090,00 €	241 938 €	12,67%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

42. Les dépenses réelles de fonctionnement

L'exercice 2022 est marqué par une légère augmentation des charges à caractère général, avec une stabilisation de la masse salariale.

Les charges à caractère général

L'exercice 2021 a été encore marqué par le confinement et la crise sanitaire ; en 2022, nous poursuivrons notre démarche de maîtrise de ces dépenses de fonctionnement, notamment sur les postes suivants :

- Energie (6012) – combustibles – gaz (60621) : hausse prévue des tarifs des fournisseurs d'énergie.
- Achats alimentaires (60623) : en augmentation.
- Fournitures d'entretien (60631) : maintien de ce poste pour tenir compte des protocoles sanitaires (masques, gel hydro alcoolique, désinfectant…) liés au COVID.
- Réparation du matériel (61551 et 61558) : le renouvellement de matériels et de véhicules a pour but de diminuer ce poste de dépenses, ainsi qu'un suivi plus rigoureux de ce matériel.
- Frais d'affranchissement (6261) : la dématérialisation nous étant demandée par de nombreux services, ce poste est amené à diminuer.
- Hausse du montant des primes d'assurance (6161) et de la taxe foncière (63512) liées aux acquisitions immobilières.
- Fêtes et cérémonies (6232) : développement des animations pour contribuer à valoriser l'image de la commune et développer son attractivité.
- Publication (6237) : éditions de trois bulletins d'informations locales, diffusion de plans et de guides (des associations, et à destination des nouveaux habitants).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

42. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de personnel

Après la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en 2018, l'année 2022 sera marquée par l'application des Lignes de Gestion et la réflexion sur le recrutement d'un poste de policier municipal, tout en maîtrisant la masse salariale. La base de travail des agents est de 1 607 h/an (35 h /semaine). Action sociale auprès du CNAS (Caisse Nationale d'Action Sociale) : 212 €/agent/an.
Au 1er janvier 2022,

Effectifs titulaires :

Catégorie Filière	Administrative		Animation		Sanitaire-Sociale		Technique		Total	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B	4	3.17	0	0	0	0	0	0	4	3.17
C	2	2	0	0	0	0	16	15,27	18	17,27
Total	6	5,17	0	0	0	0	16	15,27	22	20,44

Effectifs non-titulaires * :

Catégorie Filière	Administrative		Animation		Sanitaire-Sociale		Technique		Total	
	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP	Effectifs	ETP
A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1
C	1	0,57	0	0	0	0	5	1,69	6	2,26
Total	2	1,57	0	0	0	0	5	1,69	7	3,26

Soit un total de 23,70 ETP (nous avions au 1er janvier 2021, 22,84 ETP).

Mouvements de personnel prévus en 2022 : recrutement d'un policier municipal, d'un agent contractuel dans le cadre des emplois aidés pour le service de livraison de pain aux habitants (0,71 ETP).

A noter le recrutement d'un ingénieur dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » : recruté par la CdC, financé à hauteur de 75 % par l'Etat, reste à charge de 12,5 % pour VAP et Bellême, soit 6 250 € sur un salaire chargé estimé à 50 000 €.

Après le départ du responsable des services techniques au 31/12/2021 (agent de maîtrise principal), son remplaçant a pris son poste le 7/03/2022 (agent de maîtrise).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

42. Les dépenses réelles de fonctionnement

Autres charges de gestion courante

Contributions au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

D'après la LFI 2022, le FNGIR devrait être stable, mais une incertitude demeure concernant le FPIC : nous maintiendrons donc en 2022 le montant 2021, soit 21 461 €.

Les indemnités aux élus

Ce poste de dépenses pourra être revu à la hausse, dans le cadre de la nomination de conseillers délégués. (rappel : économie de 10 000 €/an depuis le début du mandat).

Bourses (article 65131 de la M57) : prime de naissance pour les nouveau-nés (à ce stade, une enveloppe de 2 000 € est proposée), aide à l'achat d'un vélo électrique (1 000€).

Les subventions versées au CCAS, associations et autres personnes de droit privé

La subvention allouée au CCAS en 2021 n'était que de 30 000 €. Par la suite, dans la cadre de la reconstruction de la Résidence Autonomie dont le montant est estimé 2,5 M€ d'euros, un recours à un emprunt de 1,25 M€ d'euros serait nécessaire, soit un besoin d'abonder le budget du CCAS, à hauteur de 60 000 € par an, soit une subvention à prévoir à hauteur de 80 000 €, pour prendre en compte les charges courantes (20 000 €), à partir de 2023/2024. Dans l'immédiat, en 2022, la subvention nécessaire est de 60 000 €.

Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire des subventions à verser aux associations sera revue à la hausse en 2022, en raison de la reprise des manifestations en 2021 et de la subvention exceptionnelle attribuée pour la rénovation du cinéma (20 000 €).

Les charges exceptionnelles

La bourse aux permis de conduire en partenariat avec la Mission Locale (1 050 €) a été transférée au CCAS, remboursement des acomptes de réservation pour les salles en raison de la crise sanitaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

42. Les dépenses réelles de fonctionnement

Etat des indemnités des élus siégeant au Conseil municipal au titre de toutes fonctions (article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019)

Fonction	Nom-Prénom	Indemnité mensuelle nette avant prélèvement à la source Commune	Indemnité mensuelle nette avant prélèvement à la source CdC	Indemnité mensuelle nette avant prélèvement à la source SIAEP
Maire	THIROUARD Sébastien	1 550,48 €	468,75 €	
1er Adjoint	GUILLIN Anne	795,66 €		
2ème Adjoint	LHERAULT Jean-Claude	795,66 €	624,65 €	
3ème Adjoint	GEORGET Martine	714,94 €		
4ème Adjoint	DUTERTRE Alain	795,66 €		
5ème Adjoint	VAIL Annie	795,66 €		
6ème Adjoint	PLESSIS Dominique	795,66 €		
7ème Adjoint	MOUSSET Lyliane	795,66 €		
Conseiller municipal Président du SIAEP	TRUILLET Jacques			528,10 €

En 2022, il est prévu d'inscrire une somme de 105 000 € à l'article 6531 « indemnités des élus » correspondant aux montants bruts versés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

43. L'état de la dette

Les charges financières

Au 1er janvier 2022, la commune nouvelle a 6 emprunts en cours sur le budget principal. Après une augmentation en 2018 du fait du recours à un nouvel emprunt de 700 000 € pour couvrir des dépenses d'investissement, elles sont en diminution depuis 2019. Pour information, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) n'a plus d'emprunts (dernière échéance au 31 mars 2020).

Vous trouverez ci-dessous l'évolution de la dette de la Commune (882 262,40 € au 1er janvier 2022) et des charges financières pour le budget de la commune :

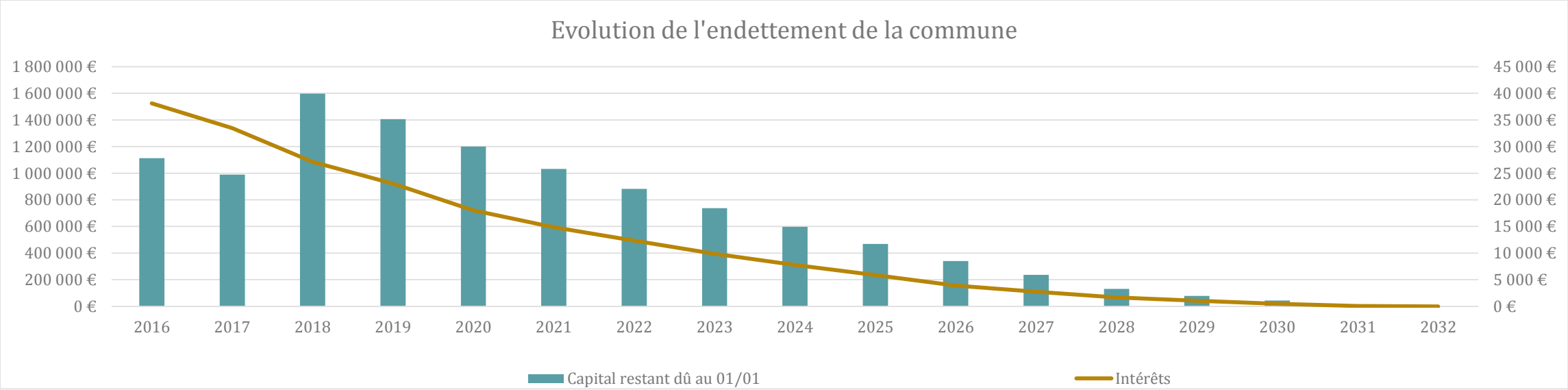

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

Val - au - Perche

44. Les recettes d'investissement

En 2022, des demandes de financements seront sollicitées : DETR, DSIL, FAL, Conseil Départemental, Agence Nationale du Sport.

Comptes	Libellés	CA 2020	BP 2021	CA 2021	BP 2022
Total 001	Solde d'execution de la section d'investissement reporté	0,00 €	274 655,58 €	274 655,58 €	35 568,30 €
Total 13	Subventions d'investissement	185 290,17 €	341 148,00 €	191 118,38 €	140 026,00 €
Total 16	Emprunts et dettes assimilées	2 601,43 €	2 000,00 €	1 466,22 €	102 757,00 €
Total 23	Immobilisations en cours	37 483,47 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 10	Dotations, fonds divers et reserves	840 959,90 €	59 739,53 €	36 506,19 €	115 722,70 €
Total 20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	21 240,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 21	Immobilisations corporelles	0,00 €	73 114,00 €	75 633,27 €	0,00 €
Total 23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	18 720,00 €	0,00 €
Total 27	Autres immobilisations financières	175 000,00 €	184 366,00 €	74 366,00 €	100 000,00 €
Total 021	Virement de la section de Fonctionnement	0,00 €	468 616,89 €	0,00 €	1 006 243,00 €
Total 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	120 711,38 €	112 677,00 €	117 468,54 €	0,00 €
Total 041	Opérations patrimoniales	87 573,11 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total général (recettes d'investissement)		1 449 619,46 €	1 542 349,00 €	789 934,18 €	1 500 317,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

44. Les recettes d'investissement

En plus de l'autofinancement qu'elle pourra dégager pour les projets, la commune percevra en 2022 des recettes des financeurs des différents projets : DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), FAL (Fonds d'Action Locale), DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), Conseil départemental et Agence Nationale du Sport.

En 2022, les domaines d'intervention possibles pour la DETR sont les suivants :

- voirie et mobilité, accessibilité et sécurité, développement et maintien des services à la population, développement économique et aménagement du territoire, établissements scolaires, tourisme et culture, environnement, informatisation (logiciels ACTES).

A noter que la DETR est majorée de 10% si le projet est porté par une commune nouvelle.

En 2022, la Commune a sollicité les financements suivants :

- Piste de roller : DETR (56 335 €), Conseil départemental (8 000 €), Agence Nationale du Sport (47 885 €),
- Gîte communal de Gémages : DETR (10 471 €), Conseil départemental (18 490 €), DSIL (125 826 €),
- Création de jardins partagés : DETR (7 849 €),
- Agrandissement du cimetière paysager du Theil : DETR (27 073 €),
- Aménagement sécuritaire du carrefour de La Grandinière à La Rouge : DETR (75 964 €), FAL (25 321 €).

La Commune bénéficiera également du remboursement de la TVA, la même année que la réalisation des travaux d'investissement.

Au regard du ratio de désendettement de la Commune, elle pourra recourir à l'emprunt en fonction des projets notamment pour l'extension de la mairie, le gîte communal de Gémages, …

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET Val-au-Perche

Val - au - Perche

45. Les dépenses d'investissement

2022 — *910 000 €*

Voirie
☞ 200 000 €
Commerces
☞ 20 000 €
Habitat
☞ 200 000 €
Bâtiments
☞ 55 000 €
☞ 50 000 € (mairie+salle Le Theil)
☞ 63 000 € (gîte)
Equipements sportifs, loisirs
☞ 100 000 € (piste rollers)
☞ 25 000 € (aires de jeux)
Patrimoine-Tourisme
☞ 30 000 €
Environnement
☞ 16 000 € (jardins)
☞ 20 000 € (risque inondation)
Cimetières
☞ 59 000 €
Matériels/Véhicules
☞ 92 000 €*
* véhicules : 30 000 € +, vélos électriques : 14 000 €, matériel divers, informatique, mobilier : 48 000 €

2023 — *1 050 000 €*

Voirie - stationnement
☞ 200 000 €
Commerces
☞ 20 000 €
Bâtiments
☞ 50 000 €
☞ 300 000 € (mairie+salle Le Theil)
☞ 300 000 € (CTM : Centre Technique Municipal)
Equipements sportifs, loisirs
☞ 100 000 € (boulodrome)
Patrimoine-Tourisme
☞ 30 000 €
Animations
☞ 10 000 €
Cimetières
☞ 10 000 €
Matériels/Véhicules
☞ 30 000 €

2024 — *420 000 €*

Voirie
☞ 100 000 €
Commerces
☞ 20 000 €
Habitat
☞ 200 000 €
Bâtiments
☞ 50 000 €
Animations
☞ 10 000 €
Cimetières
☞ 10 000 €
Matériels/Véhicules
☞ 30 000 €

2025 — *370 000 €*

Voirie
☞ 100 000 €
Commerces
☞ 20 000 €
Bâtiments
☞ 50 000 €
☞ 150 000 € (maison des associations)
Animations
☞ 10 000 €
Cimetières
☞ 10 000 €
Matériels/Véhicules
☞ 30 000 €

2026 — *420 000 €*

Voirie
☞ 100 000 €
Commerces
☞ 20 000 €
Habitat
☞ 200 000 €
Bâtiments
☞ 50 000 €
Animations
☞ 10 000 €
Cimetières
☞ 10 000 €
Matériels/Véhicules
☞ 30 000 €

<u>Emprunts à envisager</u> :

- 2023 : mairie + gîte : 200 000 €
  - *sur 10 ans, Rbst Capital : 20 000 €/an et intérêts : 1 100€/an.*
- 2025 : CTM/maison des associations : 300 000 €
  - *sur 10 ans, Rbst Capital : 30 000 €/an et intérêts : 1 600€/an.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

BUDGET
Val-au-Perche

46. Impact sur notre capacité d'autofinancement

Poste/Indicateur	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	622 484,94	509 491,76 €	542 232,42 €	613 390,00 €	616 457 €	619 539 €	622 637 €	625 750 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 024 209,31	960 186,41 €	970 392,52 €	1 018 300,00 €	1 023 392 €	1 028 509 €	1 033 652 €	1 038 820 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	321 792,00	320 937,00 €	323 503,00 €	323 984,00 €	323 984 €	323 984 €	323 984 €	323 984 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	299 274,60	220 491,91 €	172 895,39 €	285 300,00 €	335 300 €	335 300 €	335 300 €	335 300 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION (hors 014)	1 945 968,85 €	1 690 170,08 €	1 685 520,33 €	1 916 990,00 €	1 975 149 €	1 983 348 €	1 991 589 €	1 999 870 €
66 CHARGES FINANCIERES	56 179,60	16 951,92 €	13 913,85 €	11 100,00 €	10 965 €	8 878 €	8 564 €	6 616 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 693,79	7 311,06 €	2 530,74 €	1 000,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (à l'exclusion du 014, en soustrayant le 013)	1 944 740,80 €	1 622 465,55 €	1 667 152,45 €	1 909 090,00 €	1 966 114 €	1 972 226 €	1 980 153 €	1 986 486 €
70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	194 499,98 €	177 386,50 €	201 446,79 €	193 450,00 €	195 385 €	197 339 €	199 312 €	201 305 €
73 IMPOTS ET TAXES	1 495 165,16 €	1 511 274,72 €	878 461,40 €	874 627,90 €	900 867 €	927 893 €	955 730 €	984 402 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	700 668,41 €	693 490,51 €	1 304 649,86 €	1 271 580,00 €	1 241 580 €	1 241 580 €	1 241 580 €	1 241 580 €
75 AUTRES PROD. DE GESTION COURANTE	71 438,43 €	74 884,33 €	72 457,01 €	73 698,00 €	73 698 €	73 698 €	73 698 €	73 698 €
013 ATTENUATION DE CHARGES	59 101,44 €	91 967,51 €	34 812,47 €	20 000,00 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
TOTAL RECETTES COURANTES DE FONCTIONNEMENT (hors 013)	2 461 771,98 €	2 457 036,06 €	2 457 015,06 €	2 413 355,90 €	2 431 530 €	2 460 510 €	2 490 320 €	2 520 985 €
76 PRODUITS FINANCIERS	48,74 €	97,05 €	43,32 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (-775 cession)	31 732,65 €	15 350,34 €	12 900,02 €	0,00 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (à l'exclusion du 013, en soustrayant le 014 et le 775 - cession)	2 162 611,37 €	2 151 546,45 €	2 141 663,00 €	2 089 371,90 €	2 107 546 €	2 136 526 €	2 166 336 €	2 197 001 €
Epargne de gestion (recettes courantes de fonctionnement - dépenses de gestion)	515 803,13 €	766 865,98 €	771 494,73 €	496 365,90 €	456 381 €	477 162 €	498 731 €	521 115 €
Taux d'épargne de gestion (part de l'épargne de gestion de la Commune par rapport à ses recettes courantes de fonctionnement)	20,95%	0,31 €	0,31 €	0,21 €	18,77%	19,39%	20,03%	20,67%
CAF brute (épargne brute)	217 870,57 €	529 080,90 €	474 510,55 €	180 281,90 €	141 432 €	164 300 €	186 183 €	210 515 €
Remboursement en capital de la dette	205 586,43 €	168 135,78 €	150 234,58 €	145 326,21 €	160 209 €	147 677 €	178 996 €	153 924 €
CAF nette (épargne nette)	**12 284,14 €**	**360 945,12 €**	**324 275,97 €**	**34 955,69 €**	**-18 777 €**	**16 623 €**	**7 187 €**	**56 591 €**
Dette au 31/12/...	1 200 632,76 €	1 032 496,98 €	882 262,40 €	736 936,19 €	796 727 €	669 050 €	840 054 €	736 130 €
Ratio désendettement (Encours date/épargne brute)	**5,51**	**1,95**	**1,86**	**4,09**	**5,6**	**4,1**	**4,5**	**3,5**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

46. Impact sur notre capacité d'autofinancement

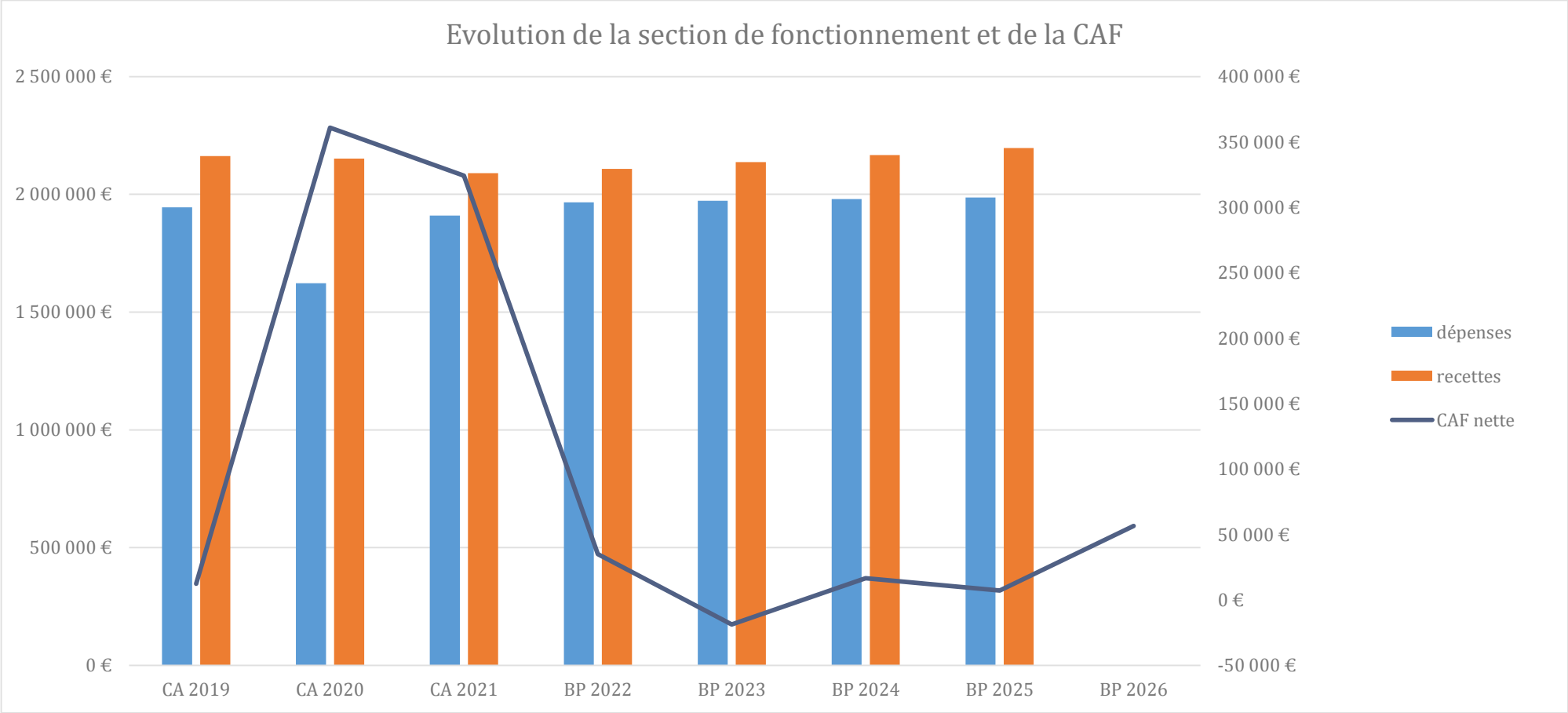

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053817-20220322-20220328_002-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/03/2022

47. Les budgets annexes

Budget annexe « Assainissement »

En 2016-2017, des difficultés de financement sont apparues sur le budget « Assainissement de Mâle », qui ont conduit à fusionner les 2 budgets et à harmoniser les 2 modes de gestions au 1er janvier 2018, en affermage, avec Véolia dont le contrat arrive à échéance fin 2022.

En 2018, la Commune a bénéficié d'un audit de ce service pour la partie Le Theil/La Rouge, par la société ACDDUC, pour un montant de 5 300 € HT.

En 2019, un diagnostic sur l'ensemble du réseau a été lancé (124 000 € HT). Il permettra d'établir un programme pluriannuel de travaux et de fixer des priorités.

5 emprunts sont en cours sur les budgets annexes Assainissement : ils s'éteindront entre 2025 et 2028. Le capital restant dû au 1er janvier 2022 est de 491 229,83 €.

Budget annexe « station-service communale »

La station-service communale est opérationnelle depuis le 16 mai 2019. Son fonctionnement est assimilé à un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC), le Conseil a délibéré, dans sa séance du 6 juillet 2017, sur la création d'un budget annexe qui est autonome financièrement, conformément à l'article L2221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce budget est assujetti à la TVA et utilise une nomenclature comptable M4.

Un emprunt de 200 000 € a été contracté pour cet investissement fin 2018. Le capital restant dû au 1er janvier 2022 est de 140 000 €. Pour rappel, une avance du budget principal a été nécessaire (700 000 €) pour abonder ce budget annexe, dans l'attente du versement des subventions d'investissement, de la TVA et pour permettre l'achat de marchandises. Au 1er janvier 2022, l'avance qui reste à rembourser s'élève à 175 000 €.

Budget annexe « Commerces »

Ce budget créé en 2021 retrace toutes les actions en faveur de la revitalisation du commerce du centre-ville. Pour rappel, la commune a acquis en 2020 le commerce du 21, place des Teilleuls (ancienne charcuterie) ainsi que l'ancien local de l'UNA en 2021.

Après des travaux de réhabilitation en 2021, une friterie a vu le jour et fait l'objet d'un bail commercial. Pour le financement de ce projet, il sera nécessaire de recourir soit à un emprunt, soit à une avance de trésorerie de la Commune en 2022.

Budget annexe « Lotissement du Cormier »

Destiné à l'accueil de nouveaux habitants, ce lotissement, composé de 16 lots, verra le jour dans le courant de l'année 2022. Après octroi du permis d'aménager et consultation des entreprises, les travaux devraient débuter au cours du second trimestre 2022.

Un emprunt de 497 600 € a été contracté en fin d'année dernière pour le financement des travaux en attendant la vente de tous les lots. Le prix de vente a été fixé à 42,10 € HT le m² (49 € TTC), avec une participation du budget principal estimé à 150 000 €.